



**African Water and
Sanitation Association**

**Association Africaine de
l'Eau et de l'Assainissement**

APPEL À CANDIDATURES

MEMBRE DU CONSEIL STRATEGIQUE DE L'AAEA

**Appel à
Candidatures**





L'AAEA est à la recherche de candidatures pour élire les 25 membres du Nouveau Conseil Stratégique à mettre en place dans le cadre de ses réformes structurelles.

En effet depuis 2019, l'Association Africaine de l'Eau (AAE) devenue Association Africaine de l'Eau et de l'Assainissement (AAEA) en Février 2023, s'est engagée dans un profond processus de réforme de ses structures de gouvernance et de management dans le but d'accroître son efficacité, dans le cadre de son mandat de renforcement des capacités des acteurs du secteur en Afrique.

Dans cette dynamique, le Conseil Scientifique et Technique est transformé en Conseil Stratégique et Technologique (CST), regroupant l'ensemble des membres de l'Association. Le Nouveau Conseil Stratégique et Technologique est composé de deux entités distinctes à savoir le Conseil Stratégique (CS) d'une part et les Groupes de Spécialistes d'autre part, avec de nouveaux objectifs et mandat afin de mieux intégrer ces aspects de son développement à l'échelle panafricaine que sont :

- 1 L'adhésion des membres,
- 2 La mise en œuvre des programmes de renforcement de capacité prenant en compte les spécificités de chaque région/pays,

- 3 Le meilleur partage des connaissances y compris à travers les publications de manuel/fiches techniques professionnelles et des articles scientifiques dans le secteur,

- 4 La diversification des partenariats et des ressources financières de l'organisation.

Le Conseil Stratégique

Il est attendu que le nouveau Conseil Stratégique soit coordonné par un Comité de 25 membres, qui remplacera donc l'ancien bureau du Conseil Scientifique et Technique passé.

C'est donc pour mettre en place ce nouvel organe important, le nouveau Conseil Stratégique que le présent appel à candidatures, pour les tous premiers animateurs du nouveau Conseil Stratégique, est lancé auprès des membres de l'AAEA. Le mandat de cette première équipe sera pour la période 2023-2025.



PORTEE DES CHARGES DU CONSEIL STRATEGIQUE

- 1 Fournir des conseils au Comité de Direction sur les points stratégiques de l'Association à la demande de ce dernier
- 2 Appuyer à la mise en œuvre du plan stratégique de l'AAEA
- 3 Apporter les conseils idoines d'orientation à la Direction Exécutive pour l'atteinte de ses objectifs
- 4 Stimuler, approuver, la création de Groupes de Spécialistes et promouvoir leurs activités ainsi que des groupes de travail spécifiques qui pourraient être mis en place
- 5 Approuver les activités des Groupes de Spécialistes ou tout autre groupe de travail créés au sein de l'AAEA
- 6 Dissoudre un Groupe de Spécialistes ou tout autre groupe de travail si les objectifs fixés ne sont pas atteints
- 7 Coordonner les activités des réseaux professionnels existants
- 8 Encourager et identifier les task forces.



CONSTITUTION DU CONSEIL STRATEGIQUE

Le Conseil Stratégique sera dirigé par un président désigné par le CD, sur la base de la définition d'un profil et de critères bien précis et pourra comporter jusqu'à vingt-cinq membres, comprenant une répartition équilibrée de représentation des 5 régions du continent, et une représentation équilibrée du Genre. Toutes les catégories de membres de l'AAEA y seront représentées : les membres Actifs, Affiliés ou individuels, le réseau des femmes et des jeunes professionnelles de l'Eau et de l'Assainissement.

Le Conseil Stratégique sera aussi ouvert aux Partenaires Techniques et Financiers de l'AAEA en tant qu'observateurs lors de sessions du Conseil Stratégique (CS).

Mode de Désignation

Pour être membre du Conseil stratégique les candidats appartenant à une structure membre de l'AAEA doivent obtenir l'autorisation écrite du responsable de leur structure.

(Ne sont pas concernés par cette mesure, les segments des membres individuels).

Durée du mandat

Le mandat des membres du Conseil Stratégique est de deux ans renouvelable une fois et en alignement sur les échéances des congrès de l'AAEA. Un dispositif de renouvellement partiel pourrait être défini, pour garantir la continuité et une efficacité dans le fonctionnement

des CST successifs.

Représentations

Les catégories de membres et les quotas correspondants sont les suivants :

- 10 Représentants des sociétés d'eau, à raison de 2 par région
- 05 Représentants des sociétés d'assainissement et/ou autorités locales (1 par région)
- 02 Représentants des universités et instituts de Recherches
- 02 Représentants de manufacturiers/industriels
- 01 représentant des régulateurs
- 01 représentant des Fournisseurs de services
- 01 représentant des ONG
- 01 Représentant des membres individuels
- 01 Représentant des Femmes Africaines Professionnelles de l'Eau et de l'Assainissement
- 01 Représentant des Jeunes Professionnels de l'Eau et de l'Assainissement.

Soit un effectif global de vingt-cinq (25) membres devant constituer le Conseil Stratégique.

Le comité Ethique, Gouvernance et Ressources Humaines (EGRH) du CD, veillera à une balance optimale de genre H/F et de langue Français/Anglais dans la sélection des candidats.



CONDITIONNALITES

Pour postuler pour être Membre du **Conseil Stratégique** il faut :

- 1 Être membre de l'AAEA, soit à titre individuel, ou à travers sa société membre et être officiellement désigné nommément par cette dernière.
- 2 Disposer d'un numéro de membre.
- 3 Appartenir à l'une des catégories de membres mentionnées ci-dessus et être à jour de ses cotisations.
- 4 Remplir le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://meetings.afwasa.org/candidature-cst>

Le Comité de Direction à travers son sous-comité EGRH, analysera les demandes reçues et finalisera la liste des membres du Conseil Stratégique en s'assurant de la répartition, telle que mentionnée ci-dessus. Une procédure de vote pourra être mise en œuvre par le Comité de Direction (CD), au sein des catégories ou au sein des régions, si plusieurs candidats sont déclarés pour le nombre de sièges proposés. Le candidat qui rassemblera le plus de voix sera retenu, pour représenter la catégorie ou la région dans le **Conseil Stratégique**. Tout le long du déroulement de cette procédure, le CD veillera au mieux à une balance du genre h/f et de la langue anglais/français. Une fois la liste finalisée par le Comité de Direction, le Président du Conseil Stratégique sera désigné par le CD.



Pour soumettre votre candidature, veuillez remplir le formulaire en ligne à l'adresse suivante, au plus tard le 14 juin 2023.
<https://meetings.afwasa.org/candidature-cst>



**African Water and
Sanitation Association**

**Association Africaine de
l'Eau et de l'Assainissement**

AFWASA / AAEA

Côte d'Ivoire - Abidjan - Cocody Riviéra Palmeraie
Rond-Point place de la renaissance, immeuble SODECI, 2^e Etage
25 BP 1174 Abidjan 25, Telephone: (+225) 27 22 49 96 11
Email : contact@afwasa.org / Site web : www.afwasa.org